

LE COMPTE RENDU DES CAPL du 09 /11/2017 de C en B et A en B

Cette année, 13 candidats postulaient à la liste d'aptitude. Le Directeur a indiqué que la « potentialité »

(le niveau de promotion offert au département et déterminé par l'administration centrale) était de 2 pour 2018.

La liste d'aptitude, comment ça marche ?

La Direction établit un projet, sur la base des indications fournies par la DG (la fameuse potentialité). Après avoir vérifié que les postulants remplissent les conditions statutaires d'ancienneté administrative et de durée dans les services, elle établit un classement de ces candidatures en trois catégories, sur la base de critères qui sont présentés en CAPL. C'est souvent là que le bât blesse, puisqu'il peut y avoir hiatus entre l'intention affichée et la sélection opérée par la Direction.

C'est ce projet qui est dans un premier temps publié et soumis à l'appréciation de la CAPL.

- **Les candidats proposés « excellent »**, qui sont seuls soumis à l'appréciation de la CAPN et qui ont donc vocation à être promus à très court terme (l'année du classement ou l'année suivante).

- **les candidats proposés « très bon »**, qui constituent l'antichambre des agents « excellent », et dont la candidature a vocation, à moyen terme, à basculer dans la sélection utile des « excellents ».

- **les candidats « à revoir »**, dont la candidature doit « mûrir », au regard de critères d'âge, d'ancienneté, ou de notation par exemple et dont les dossiers basculent à plus ou moins long terme, soit en « très bon », soit en « excellent ». Cette catégorie est par essence hétérogène et le Directeur admet que certains dossiers n'ont pas d'avenir en liste d'aptitude.

Ce qui est requis, c'est bien l'excellence du dossier. Evidemment, le candidat doit accepter une mobilité géographique.

Les interventions et arguments de Solidaires Finances Publiques ont permis de faire évoluer favorablement des candidatures.

Nous estimons que faire apparaître un peu plus de candidats dans la catégorie des « très bon » ou des « excellent » c'est leur offrir une garantie de perspective à court

LE COMPTE RENDU DES CAPL du 09 /11/2017 de C en B et A en B

terme, et donc leur fournir un signe positif de reconnaissance.

Au final, les débats et la suspension de séance sollicitée par l'administration pour examiner plus attentivement les dossiers que les représentants des personnels ont évoqués, ont conduit à établir une liste de 2 candidats proposés « excellent » portée à 3 après nos interventions, donc 3 excellents.

Les candidatures proposées « très bon » sont de 2 portées à 4 après nos interventions donc 4 très bon.

Les élus de Solidaires Finances Publiques , fidèles à leur doctrine sur la liste d'aptitude, ont voté « contre » cette liste de candidats « à revoir », « très bon » ou « excellent ».

Ce vote mérite une explication très simple:

Cette explication a été développée au cours de la CAPL. Il ne s'agit en aucun cas de voter contre les agents qui se sont vus classés « excellent », ou « très bon » mais bien contre le système de la liste d'aptitude . C'est manière de protestation pour Solidaires afin de démontrer que les nombres de promus dans notre département sont très insuffisants.

Nous entendons jouer tout notre rôle dans cette instance en défendant les dossiers pour lesquels nous sommes mandatés.

DE B en A

Cette année.....postulaient à la liste d'aptitude.
Le Directeur a indiqué que la « potentialité » était de O pour 2018

Les critères retenus pour voir sa candidature classée excellente :
Outre un excellent dossier d'évaluation professionnelle, il faut présenter d'autres atouts :

- une appétence pour devenir encadrant, rédacteur, ou vérificateur (les futurs métiers du cadre A),
- faire preuve d'une mobilité fonctionnelle et géographique,
- avoir des actions de tutorat ou de formation,
- tout élément pouvant être valorisé dans une future fonction de cadre A.



Section du
TARN ET GARONNE



LE COMPTE RENDU DES CAPL du 09 /11/2017 de C en B et A en B

L'intervention de Solidaires Finances Publiques sur les dossiers pour lesquels elle est mandatée, ont permis de faire remonter

Les élus de Solidaires ont voté « contre » conformément à l'argument développé précédemment pour la CAPL de C en B